



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET
DES SOLIDARITES**

N° Spécial

09 novembre 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEETS du 09 novembre 2022

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	Page
DRIEETS/ UD92 N° 2022-329	03.11.2022	Arrêté portant agrément de l'accord de l'entreprise technip energies France en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.	3
DRIEETS/ UD92 N° 2022-330	03.11.2022	Arrêté portant agrément de l'accord de l'entreprise assystem energieerig and operation srviles en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.	4

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE
L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

**ARRÊTÉ DRIEETS-UD 92 N°2022-329 DU 3 NOVEMBRE 2022 PORTANT
AGRÉMENT DE L'ACCORD DE L'ENTREPRISE TECHNIP ENERGIES FRANCE
EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le préfet de département,

Vu le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-12, R. 5212-14, R. 5212-15, R. 5212-18 et R. 5212-19 ;

Vu l'accord collectif de l'entreprise TECHNIP ENERGIES FRANCE déposé le 5 août 2022 ;

Vu la demande d'agrément déposée le 30 septembre 2022 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) ;

Vu la décision n°2022-106 du 8 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale des Hauts de Seine;

Vu l'avis émis le 17 octobre 2022 par la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion des Hauts-de-Seine,

ARRETE

Art. 1. – L'accord collectif en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, conclu le 11 juillet 2022 entre les partenaires sociaux (F3C-CFDT, CFE-CGC) et l'entreprise TECHNIP ENERGIES FRANCE, 21/26 Boulevard de la Défense, 92000 NANTERRE, et enregistré sous le numéro **T09222035827**, est agréé pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Art. 2. – Le Préfet des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 3 novembre 2022.

P/ le Préfet,
Par délégation et subdélégation,
P/ la Directrice régionale adjointe,
Directrice de l'Unité départementale
des Hauts-de-Seine
La Directrice Adjointe du Travail

Signé

Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS

**ARRÊTÉ DRIEETS-UD 92 N°2022-330 DU 3 NOVEMBRE 2022 PORTANT
AGRÈMENT DE L'ACCORD DE L'ENTREPRISE ASSYSTEM ENGINEERING AND
OPERATION SERVICES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS
HANDICAPÉS**

Le préfet de département,

Vu le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-12, R. 5212-14, R. 5212-15, R. 5212-18 et R. 5212-19 ;

Vu l'accord collectif de l'entreprise ASSYSTEM ENGINEERING AND OPERATION SERVICES déposé le 5 septembre 2022 ;

Vu la demande d'agrément déposée le 30 septembre 2022 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) ;

Vu la décision n°2022-106 du 8 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale des Hauts de Seine;

Vu l'avis émis le 17 octobre 2022 par la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion des Hauts-de-Seine,

ARRETE

Art. 1. – L'accord collectif en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, conclu le 25 août 2022 entre les partenaires sociaux (CGT, Specis UNSA) et l'entreprise ASSYSTEM ENGINEERING AND OPERATION SERVICES, 11, Allée de l'Arche, 92400 COURBEVOIE, et enregistré sous le numéro **T09222036107**, est agréé pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Art. 2. – La disposition prévue à l'article 5.4.1 concernant l'accessibilité des locaux n'est pas imputable au budget de l'accord.

Art. 3 – Les dispositions, prévues aux articles 4.3 et 4.4, relatives aux formations des managers et des représentants du personnel relèvent des dépenses de sensibilisation et de communication du budget de l'accord.

Art. 4 – Le Préfet des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 3 novembre 2022.

P/ le Préfet,
Par délégation et subdélégation,
P/ la Directrice régionale adjointe,
Directrice de l'Unité départementale
des Hauts-de-Seine
La Directrice Adjointe du Travail

Signé

Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>